



CONSEIL MUNICIPAL

du 12 Décembre 2023

COMPTES-RENDUS

des délégations

de Monsieur le Maire

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE D' ACTIONS EN JUSTICE

Conformément à la délibération n° 01-22092022 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'actions en justice :

- **Décision de désigner Maître Julien ANTON, avocat :**

Aux fins de défendre les intérêts de la Commune suite au recours en référé précontractuel n°2 engagé par la société NEO PAYSAGES contre la décision de ne pas retenir sa candidature dans le cadre de la consultation relative à l'accord-cadre « *prestations diverses d'entretien des espaces verts de la ville d'Aubagne* » suite à l'avis de mise en concurrence publié le 26 juin 2023.

- **Décision de désigner Maître Benoît CAVIGLIOLI, avocat :**

Afin de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre du recours formé par Madame Nelly NANNERO devant le Tribunal Administratif de Marseille du 28 juillet 2023 aux fins de contester l'arrêté de permis d'aménager n° PA 013005 23 00002 délivré par Monsieur le Maire du 1^{er} Juin 2023 à la SASU TERRA VILLA DEVELOPPEMENT pour la création d'un lotissement comportant deux lots sis, 910 chemin du Charrel.

--- ooo O ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE d'AUTORISATION de MANDATS SPECIAUX

Conformément à la délibération n° 01-22092022 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'autorisation de mandats spéciaux aux membres du Conseil Municipal :

- Décision du 20 novembre 2023, d'autoriser Monsieur Alain ROUSSET, 1^{er} Adjoint au Maire, à se rendre à la 105^{ème} édition du Congrès des Maires de France, qui se déroule à Paris, du 20 au 23 novembre 2023.

--- ooo O ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE MISE à DISPOSITION DE LOCAUX AUX ASSOCIATIONS

Conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 01-220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la conclusion de conventions de prêts de salle aux associations.

La Distillerie du 01/09/2023 au 31/08/2024 :

- Association les Acteurs de la Distillerie.

Le Conservatoire du 01/09/2023 au 31/08/2024 :

- Associations METIS, Boutabou, Musique Municipale, Aubagne Jazz Band, Virevolte, Envie Enjeux 13, Association des Parents d'Elèves du Conservatoire.
- Association Piano and Co: mise à disposition temporaire les 04/12/2023, 08/01, 05/02, 11/03, 16/04 et 14/05/2024 de 13h à 16h.

Le Village des santons du 01/09/2023 au 31/08/2024 :

- Association des Céramistes et Santonniers du pays d'Aubagne.

Pour une durée allant de septembre 2023 à juin 2024 en période scolaire uniquement :

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier de la TOURTELLE par l'association LANGUES EUROPEENNES tous les mardis de 17h30 à 19h30 et tous les mercredis de 10h00 à 12h00, pour des ateliers de COURS D'ANGLAIS.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier de la TOURTELLE par l'association PATCHWORK ET L'ART DU TEXTILE tous les jeudis de 14h00 à 16h30, pour des ateliers de CONFECTION DE BOUTIS.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier de la TOURTELLE par l'association BOUTONS D'OR tous les lundis de 14h00 à 17h00 et tous les jeudis de 14h00 à 17h00, pour des ateliers de DESSIN ET PEINTURE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier de la TOURTELLE par l'association CORPS ET AMES un samedi par mois de 15h30 à 19h00, pour des ateliers de HATHA YOGA ET DANSE AFRO.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier de la TOURTELLE par l'association LES JARDINS DU GESTE tous les jeudis de 19h00 à 20h15, pour des ateliers de Qi GONG.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier de la TOURTELLE par l'association BE ZEN tous les mercredis de 12h15 à 13h15 et tous les vendredis de 10h00 à 11h00, pour des ateliers de YOGA.

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité au LCR DU BERTAGNE (PIN VERT) par l'association NOUVELLE GENERATION tous les lundis de 17h30 à 21h00 et tous les mercredis de 18h30 à 21h00, pour des ateliers d'INITIATION A LA BOXE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier du PIN VERT par l'association CIQ GARLABAN tous les deuxièmes mercredis de chaque mois de 19h00 à 21h00, pour des ateliers de REUNION DES ADHERENTS DU CIQ.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité au LCR DU BERTAGNE (PIN VERT) par l'association BACK STAGE tous les mardis de 17h00 à 21h00 et tous les vendredis de 17h00 à 21h00, pour des ateliers de DANSE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité au LCR DU BERTAGNE et la maison de quartier du PIN VERT par l'association YOGA DHARA tous les jeudis de 18h00 à 19h45 et tous les vendredis de 18h15 à 20h00, pour des ateliers de YOGA.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier du PIN VERT par l'association CERCLES D'ECHECS AUBAGNAIS tous les mercredis de 10h30 à 12h00 et tous les samedis de 14h00 à 20h00, pour des ATELIERS DE D'ECHECS.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier du PIN VERT par l'association AJSA tous les mardis de 18h00 à 23h00, pour des ateliers de JEUX DE STRATEGIES.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité au LCR DU BERTAGNE (PIN VERT) et à la maison de quartier du PIN VERT par l'association LES JARDINS DU GESTE tous les lundis de 10h30 à 12h00 et tous les vendredis de 10h00 à 11h00, pour des ateliers de Qi GONG.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier du PIN VERT par l'association DIVIN'GOSPEL MUSIC tous les jeudis de 19h00 à 21h00, pour des ateliers de CHANT GOSPEL.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier du PIN VERT par l'association PATCHWORKET L'ART DU TEXTILE un lundi sur deux de 14h00 à 16h30, pour des ateliers de CONFECTION DE BOUTIS.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association AU BOUT DU CONTE tous les mardis de 9h00 à 17h00, pour des ateliers de MISE EN PLACE DE SPECTCLES ET SEANCES DE CONTES.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association EN PHASE tous les mardis de 19h00 à 21h00 et tous les mercredis de 17h30 à 20h30, pour des ateliers de DANSE HIP HOP.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association AIL tous les jeudis de 17h00 à 21h30 et tous les vendredis de 17h00 à 19h00, pour des ateliers de THEATRE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association LE SOUFFLE DU TAO tous les lundis de 17h30 à 20h00, pour des ateliers de QI GONG.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association UAVH tous les mercredis de 17h00 à 18h00 et tous les samedis de 10h00 à 12h00, pour des ateliers de PILATES.



- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association VAN HOA MAI tous les lundis de 18h00 à 20h45, pour des ateliers d'ARTS ASIATIQUES.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association LE CHANT DES POSSIBILITES tous les mercredis de 09h00 à 13h00 et les samedis de 14h00 à 19h00, pour des ateliers de CHANT.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association REGARD tous les mercredis de 14h00 à 20h30, pour des ateliers d'ART PLASTIQUE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association LES JARDINS DU GESTE tous les mardis de 19h00 à 20h15, pour des ateliers de TAI CHI CHUAN.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CENTRE VILLE par l'association AUBAGNE SOUND MUSIC tous les vendredis de 18h30 à 22h30, pour des ateliers de CREATION DE SPECTACLE MUSICAUX.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CENTRE VILLE par l'association DAC 13 tous les mardis de 14h00 à 16h45, pour des ateliers de PRISE EN CHARGE DES PATIENTS ATTEINTS DE MALADIES CHRONIQUES.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CENTRE VILLE par l'association A TRAVERS LES YEUX DE LUCAS tous les lundis et tous les jeudis de 9h00 à 12h00, pour des ateliers de BIEN ETRE ET MOMENTS PEDAGOGIQUES POUR PERSONNES AUTISTES.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CENTRE VILLE par l'association HANDI'COFFEE un samedi par mois de 9h00 à 18h00, pour des ateliers de BIEN ETRE ET MOMENTS FESTIFS POUR TOUS.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CENTRE VILLE par l'association FEMMES UNIES ET SOLIDAIRES D'AFRIQUE (FUSA) un samedi par mois de 14h00 à 19h00, pour des ateliers CULTURELS SPORTIFS ET CULINAIRES AUTOUR DE L'AFRIQUE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CENTRE VILLE par l'association SOPHROLOGIE ATTITUDE, premier, deuxième et quatrième samedi de chaque mois de 9h00 à 14h00, pour des ateliers de SOPHROLOGIE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT / LCR LE BERTAGNE par l'association LA VOIX DU QI GONG, tous les jeudis de 10h00 à 12h00, pour des ateliers de QI GONG.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT par l'association LE FIL ROUGE, tous les mardis de 09h00 à 11h30, pour des ateliers COGNITIFS POUR LES MALADIES NEURO DEGENERATIVES.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT par l'association ART GENERATION, tous les mercredis de 17h00 à 19h00, pour des ATELIERS DE MUSIQUE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT par l'association LE CHANT DES POSSIBILITES, tous les



mercredis de 14h00 à 18h00, tous les vendredis de 20h00 à 22h00 et tous les samedis de 9h00 à 12h00, pour des ateliers de CHANT.

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT par l'association SOPHROLOGIE ATTITUDE, tous les lundis de 09h00 à 12h00, pour des ateliers de SOPHROLOGIE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité au LCR DU BERTAGNE (PIN VERT) par l'association YOGA DHARA, tous les jeudis de 18h00 à 21h00, pour des ateliers de YOGA.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier TOURTELLE par l'association EN PHASE, tous les mercredis de 19h00 à 21h00, pour des ateliers de DANSE HIP HOP.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CENTRE VILLE par l'association BE ZEN, tous les mardis de 19h00 à 21h00, pour des ateliers de YOGA.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association BACK STAGE tous les mercredis de 13h30 à 16h30, pour des ateliers de DANSE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'école primaire SAINTE MARIE tous les lundis de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, ainsi que tous les mardis et jeudis de 9h00 à 11h30, pour des ateliers de SPORTS.

--- ooo O ooo ---



COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 4ème TRIMESTRE 2023

Conformément à la délibération n°01/220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant les demandes à tout organisme financeur d'attribution de subventions.

- **Décision de demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).**

La Ville d'Aubagne souhaite promouvoir le renouvellement et l'innovation en matière de pratiques pédagogiques, accompagner la diversification de l'offre artistique et encourager le développement des réseaux et des partenariats au sein de son territoire.

A ce titre, la Ville sollicite une subvention d'un montant de 20 000 € auprès de la DRAC pour le financement des projets susmentionnés.

--- 000 0 000 ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur le Maire en matière de décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget quel que soit leur montant :

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

- **CONCEPTION ET REALISATION DU SPECTACLE PYROTECHNIQUE ANNUEL DE LA VILLE D'AUBAGNE**
 - **Attributaire :** Sarl CONCEPT SPECTACLES PRODUCTIONS
 - **Durée du marché :** 48 mois
 - **Date de notification :** 20/11/2023
 - **Montant maximum annuel :** 22 000€ HT

MARCHES SANS PUBLICITE SANS MISE EN CONCURRENCE

- **MAINTENANCE DES MATERIELS ET INSTALLATIONS DE FROID-CUISSON-LAVERIE-PREPARATION DU CENTRE DE VACANCES DE ST VINCENT LES FORTS**
 - **Attributaire :** ALTECC
 - **Durée du marché :** 48 mois
 - **Date de notification :** 29/11/2023
 - **Montant maximum annuel :** 8 000€ HT

AVENANTS

- **Avenant n°2 du Marché n°232006 Travaux d'Extension et Rénovation de la Crèche Garenne Lot 06 Electricité Société SATE** Incidence financière : + 1 004,87€ HT notifié le 15/11/2023
- **Avenant n°2 de la convention 2026 Services fourrière animale – CENTRE DE DEFENSE DES ANIMAUX MARSEILLE PROVENCE** Sans incidence financière notifié le 27/11/2023
- **Avenant n°1 du Marché n°231601 Services** Réservation de berceaux au sein d'une structure au profit de la Ville d'Aubagne – **Lot n°1 : Aubagne sud – BABILOU EVANCIA** Sans incidence financière notifié le 29/11/2023
- **Avenant n°2 du Marché 2133 Travaux** extension et renforcement du dispositif vidéoprotection – INEO INFRACOM Sans incidence financière notifié le 29/11/2023
- **Avenant n°3 du Marché n°22216 Travaux** de gestion d'entretien et de rénovation du patrimoine de la ville d'Aubagne **Lot 06 Courant fort et faible VDI JP FAUCHE** Sans incidence financière notifié le 29/11/2023

-- 000 0 000 --